

RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE ASSEMBLEE GENERALE DU 22 MARS 2018

Bonjour à toutes et tous. Merci d'être venus à cette 12ème assemblée générale d'Horizon Parrainage qui réunit nos fidèles adhérents, sympathisants et ceux qui ont rejoint récemment l'association.

Des remerciements particuliers à la Métropole du Grand Lyon représentée par Marie Hélène Gauthier, directrice du Service Adoption et Françoise PAQUET, Chef de Service du Placement Familial et bien sûr à l'UDAF qui accueille toujours très amicalement Horizon Parrainage pour ses évènements.

Comme vous pouvez le constater, nous innovons cette année un nouveau format en programmant notre assemblée générale un soir de semaine plutôt qu'un samedi et en espérant que le printemps soit plus incitatif que l'hiver pour nous retrouver

Alors qu'en a t'il été de cette année 2017 ?

La stabilisation de nos organisations internes a permis l'écriture d'un projet associatif sur 5 ans, porté par un collectif de bénévoles et salariés qui, outre sa fonction d'ouvrir sur des perspectives, a permis de mesurer l'évolution d'Horizon Parrainage à travers son histoire et de confirmer collectivement le sens, l'intérêt et l'engagement de chacun.

Ici, le premier constat porte sur le fait que nous nous sommes octroyé peu de temps de respiration depuis fin 2015. La préoccupation de l'association oscille sans cesse entre le maintien d'une dynamique motivante et la préservation des bénévoles qui la composent essentiellement.

Le deuxième constat se trouve en lien avec le précédent, puisque comme le laissait déjà percevoir le rapport d'activité 2016, le nombre d'enfants et adolescents parrainés relevant des services de protection de l'enfance, est en nette augmentation en 2017. Les conséquences se situent à 3 niveaux :

- pour l'association : un plus faible impact de son rôle de prévention, au risque de perdre sa pertinence de soutien à la parentalité.
- Pour le parrainage : une perte de souplesse dans son déroulement lorsque les parrains se heurtent aux contraintes de l'ASE, au risque de freiner la nature vivante qui fonde le parrainage de proximité.
- Pour les bénévoles de compétence psycho sociale : une augmentation des temps de régulation auprès des différents interlocuteurs, au risque de tendre à une professionnalisation des accompagnements.

Il sera donc nécessaire de veiller à un plus juste équilibre entre les profils de situations qui nous sont proposées, pour que le parrainage puisse continuer à jouer son rôle d'amortisseur de tensions, d'oxygénation des relations intra familiales, de soutien auprès des mamans solos, autant que d'ouvertures sociales et culturelles pour les familles.

Parallèlement, sur le dernier trimestre 2017, 4 bénévoles de compétence ont quitté l'association pour des raisons d'opportunité professionnelle, de maternité ou autres projets de vie. De ce fait, seuls 2 binômes de recrutement de parrains potentiels ont dû faire face aux retombées particulièrement positives de notre dernière campagne de mobilisation de parrains potentiels.

Ainsi, l'association doit en permanence protéger ses équilibres, et ceci sans culpabilité quand il s'agit de faire un choix entre les enfants en attente ou lorsqu'il s'avère nécessaire de réduire l'activité en période de défection de bénévoles.

Le fait est que grâce à ses campagnes de communication et au groupe de travail conduit par la Métropole, Horizon Parrainage gagne en visibilité, tant auprès des professionnels de la protection de l'enfance que de la société civile...

A nous maintenant de gérer des flux et reflux souvent difficiles à anticiper.

PERSPECTIVES

En ce qui concerne les perspectives de l'association, les dernières statistiques font apparaître une augmentation du nombre d'adolescents, soit parce qu'ils ont atteint 13 ans et plus dans le cadre de leur parrainage classique, soit parce qu'ils ont souhaité bénéficier du soutien d'un parrain à cet âge-là.

Parallèlement, Horizon Parrainage souhaite apporter sa contribution dans l'accompagnement de mineurs isolés présents sur la métropole et le Rhône, lorsqu'ils sont orientés par les services sociaux et correspondent aux critères définis par l'association.

Tous se trouvant en situation d'isolement social et familial, souvent fragilisés par leur parcours migratoire, un parrainage approprié à leur profil atypique pourrait soutenir concrètement leur volonté d'intégration.

En effet, un accompagnement de type « parrainage citoyen », ou « tutorat » pourrait aider ces jeunes à acquérir une bonne connaissance de leur nouvel environnement au travers de ses institutions et faciliter leur accès à la formation, l'insertion sociale et professionnelle, la santé, la culture, les loisirs. A l'instar du parrainage classique, l'existence d'un lien de confiance avec un adulte/tuteur volontaire, peut constituer un point d'ancrage susceptible de mobiliser ces jeunes sur leur projet et activer, à la mesure de leurs besoins, les personnes ressources de notre réseau.

3 perspectives sont à mettre en concordance pour répondre à ce besoin :

- **la mise en œuvre d'une plateforme de ressources commune aux adolescents dont les mineurs non accompagnés de 13 à 21 ans.**

Dédiée aux jeunes et à leurs accompagnants, cette plateforme ne pourra vivre qu'avec des moyens humains appropriés et des financements complémentaires, d'où les 2 objectifs suivants :

- **Le renforcement des équipes de bénévoles de compétence et de structure :**

Les bénévoles de compétence (psycho-sociaux) et de structure (communication, logistique, secrétariat) sont indispensables à la mise en œuvre de nos actions. Sans eux, l'association ne pourrait pas sécuriser au mieux les parrainages (recrutement des parrains, suivi de chaque parcours), ni assurer son organisation et fonctionnement en lien avec les 2 salariées.

Il apparaît donc nécessaire de renforcer le recrutement, l'accueil, le parcours en interne, la formation, le but étant de fidéliser les bénévoles, quelque soit la fonction qu'ils occupent dans l'association.

- La diversification des ressources financières : recherche d'un modèle économique viable dans la durée

L'association devra renforcer son modèle économique par des ressources nouvelles dont une recherche complémentaire de fonds privés et publics.

Pour ce qui concerne les fonds privés, beaucoup d'énergie est déployée pour un résultat minime en retour.

Chaque année, environ 20 000€ sont à rechercher pour boucler un budget pourtant extrêmement contraint. Les bénévoles financent leurs frais et notre participation aux conférences payantes ou actions de formation est minutieusement étudiée.

Il est donc absolument nécessaire que les ressources financières de l'association soient en concordance avec son évolution, l'enjeu étant primordial pour maintenir les postes salariés, sans lesquels l'association ne pourrait plus maintenir, tant son niveau d'exigence que sa capacité actuelle de prise en compte des enfants et adolescents orientés.

CONCLUSION

Le Conseil d'Administration d'Horizon Parrainage souhaite développer son activité dans la logique et l'esprit qui fondent l'association, en tenant compte des évolutions sociétales, quand bien même certains de ses projets peuvent paraître ambitieux pour une association portée principalement par des bénévoles.

Plus qu'une association de solidarité, Horizon Parrainage s'implique dans la mobilisation de la société civile et la défense des droits de l'enfant.

Si le parrainage de proximité classique reste prioritaire pour les enfants du plus jeune âge à la majorité, voire 21 ans pour certains volontaires, il est important de préciser que quelque soit sa durée, le parrainage peut aider un enfant à traverser un passage délicat de sa vie, un adolescent à trouver son chemin, un mineur non accompagné à s'inscrire dans notre société.

Ce premier projet associatif dont je viens en partie de vous faire lecture, constitue le socle des travaux à venir et, à terme, donnera lieu à une évaluation, tant de la trajectoire de l'association que de la pertinence du parrainage de proximité tel que mis en œuvre.

Je conclurais sur le fait que nous entrons dans la 3^{ème} année d'exercice de mon mandat de Présidente. Je rappelle que la modification des statuts que j'ai proposée en 2015, fait état d'un mandat de 3 ans renouvelable une fois.

Il était bon je crois de rappeler cette temporalité aux adhérents de l'association.

Mireille OGIER Présidente
22 mars 2018